

Audition sur la scellette,

du troisième février mil sept-cent dix

Mandé venir Jean Sabaut, natif du lieu
de Lanta, lequel assis sur la scellette après
le serment par luy presté la main levée à la passion
figueurée nostre Seigneur, a promis dire
la véritté sur les interrogatoires qui nous luy
alons faire.

Interrogé quel est le sujet de son emprisonem[en]t.

A répondeu qu'il est prisonnier à cause qu'il
ait accusé du murtre de Bertrand Lassalle,
escolier.

**Interrogé pourquoy il entreprit de donner
le coup d'épée qui a causé la mort dud[it] Lassalle.**

A répondeu que venant de la rue du
collège des Jésuittes vers les onze heures du
matin, il feut suivy par plusieurs escoliers
par derrière, l'appellant *Fourou* et luy
jetant de pierres par derrière, ce qui l'obligea
de metre l'épée à la main et d'an donner
plusieurs coups du plat d'épée à plusieurs